

DÉPARTEMENT Département Langues Étrangères – Section d'Italien

DATES DES VOTES

EN CONSEIL D'UFR 12/10/2026

EN CONSEIL DE DÉPARTEMENT 30/09/2026

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

MASTER Italien LEA

SEMESTRE 1+2

Information importante

À défaut de précision dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) ou dans les consignes applicables à l'évaluation, l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative ne peut pas être présumée autorisée pour produire, modifier ou compléter un travail évalué.
En cas de suspicion de fraude à l'IA, l'étudiant sera, à la libre appréciation de l'enseignant, convoqué à un oral de contrôle. La note de l'épreuve sera modulée en fonction de la qualité de l'oral. En cas de non-présentation, la note de 0 sera attribuée à l'épreuve.

ITLA702T

Italien des Affaires 1

Cécile Berger

				Session unique		Informations complémentaires, documents autorisés...
				Pourcentage	Coefficient	
Évaluations initiales	Civilisation	Oral	Durée (si applicable) 20 mn	20%	2	Pendant la période des examens
	Version	Écrit : traduction	2h	20%	2	
	Thème	Écrit : traduction	1h30	20%	2	
	Synthèse et communication orale	Écrit	1h	20%	2	
	Communication professionnelle	Devoir maison		20%	2	
				100%	10	
En cas d'échec l'étudiant peut bénéficier à sa demande d'une évaluation de substitution selon les mêmes modalités que l'évaluation initiale ou selon les modalités prévues par l'équipe pédagogique, à condition qu'il ait été présent à l'examen et qu'il n'ait pas bénéficié de la compensation intra-semestrielle et inter-semestrielle.						

ITLA802T

Italien des Affaires 2

Cécile Berger

				Session unique		Informations complémentaires, documents autorisés...
				Pourcentage	Coefficient	
Évaluations initiales	Civilisation	Écrit	Durée (si applicable) 2h	25%	2,5	Emploi du temps habituel du cours
	Version	Écrit	2h	25%	2,5	
	Thème	Écrit : traduction	1h30	25%	2,5	
	Synthèse et communication orale	Oral	20'	25%	2,5	
				100%	10	
En cas d'échec l'étudiant peut bénéficier à sa demande d'une évaluation de substitution selon les mêmes modalités que l'évaluation initiale ou selon les modalités prévues par l'équipe pédagogique, à condition qu'il ait été présent à l'examen et qu'il n'ait pas bénéficié de la compensation intra-semestrielle et inter-semestrielle.						

En cas d'échec l'étudiant peut bénéficier à sa demande d'une évaluation de substitution selon les mêmes modalités que l'évaluation initiale ou selon les modalités prévues par l'équipe pédagogique, à condition qu'il ait été présent à l'examen et qu'il n'ait pas bénéficié de la compensation intra-semestrielle et inter-semestrielle.

ITLA902T

Italien de Spécialisation PRO

Nom du/de la responsable : Cécile Berger

				Session unique		Informations complémentaires, documents autorisés...
				Pourcentage	Coefficient	
Evaluation(s) initiale(s)		Moyenne des travaux hebdomadaires		50%	5	
		Oral Projet		50%	5	
				100%	10	
						Emploi du temps habituel du cours